

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSIEU SEANCE DU 19 MAI 2026

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à Assieu, le Conseil Municipal de la Commune d'Assieu s'est réuni dans la salle du lavoir, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Magali VITTOZ, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 mai 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 12 mai 2026.

Présents : Magali VITTOZ, Alice GOUEREC, Frédéric FLEURY, Isabelle YEROMONAHOS-DJARIAN, Eric FAVRE, Alain LOPEZ, Viviane LORINI, Thierry VITTOZ, Pascal PILLEZ, Catherine RADENNE, Fabrice SEILLER, Christelle BRETZNER, Laurent JULIEN, Karine MOINE, Sébastien PLUCHOT, Anne-Laure CATY, Manon BERLE, Nicolas ROCHE.

Excusée : Sabrina GIRAUDO.

Ouverture de la séance à 20 heures 00

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2026 à **18 voix pour sur 18 présents**. Lecture de l'ordre du jour. Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme, Catherine RADENNE, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du 15 avril 2026
- 2) Délibération – avenant n° 3 bail Kiné ajout
- 3) Délibération – titulaire et suppléant CLECT
- 4) Délibération – rajout d'un membre à la commission urbanisme et bien vivre
- 5) Délibération - désignation délégués titulaires et suppléants pour le SIGEM
- 6) Délibération – subvention associations
- 7) Aire de jeux
- 8) Urbanisme
- 9) PLUi
- 10) Ecole – périscolaire
- 11) Compte rendu des commissions communales et intercommunales

MEME SEANCE

D2026_05_01

OBJET : Avenant n°3 au bail de location – location kinésithérapeute

Madame le maire informe les membres présents de l'assemblée que Monsieur Dubest Alexandre, kinésithérapeute installé sur la commune d'Assieu depuis le 09 novembre 2015 compte prendre un associé.

Il convient donc de modifier le bail de location du local dans ce sens.

Le bien communal situé « 45 rue de la Varèze 38150 Assieu » est mis en location pour un usage commercial à Monsieur Dubest Alexandre et Monsieur Martinez Maël.

Madame le maire propose d'appliquer un loyer mensuel, à terme échu de 764€ 98, loyer révisable chaque année au mois de novembre.

Madame le Maire énonce la liste des charges récupérables par le bailleur qui seront facturées une fois par an :

- Entretien annuel de la climatisation réversible
- Contrôle annuel des extincteurs
- Contrat de maintenance du monte personne
- Taxe des ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

FIXE le prix de la location du local à 764 € 98 par mois payable à terme échu, le 1^{er} jour de chaque mois, à la Trésorerie du Roussillonnais (Isère),

DEMANDE que le loyer maximum soit révisé à chaque période annuelle, le 1^{er} novembre en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE entre l'indice du troisième trimestre précédant l'année de révision et l'indice du quatrième trimestre de l'année antérieure à l'année précédant l'année de révision,

CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du preneur, et auprès de la Trésorerie du Roussillonnais (Isère),

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

D2026_05_02

OBJET : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir.

Par délibération n° 2020-176, le conseil communautaire d'Entre bièvre et Rhône a fixé la composition de la CLECT avec un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-21 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 2020-176 du Conseil communautaire d'Entre Bièvre et Rhône ;

Considérant qu'il convient de désigner, pour la commune d'Assieu, un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** les deux délégués de la commune d'Assieu à la CLECT :
 - Délégué titulaire : Magali VITTOZ
 - Délégué suppléant : Eric FAVRE
- **Autorise** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MEME SEANCE

D2026_05_03

OBJET : RAJOUT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT FONCIER ET A LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET BIEN VIVRE

Vu la délibération 2026.03.06 du 26 mars 2026 désignant le membre des commissions,

Vu le besoin de rajout d'un membre à la commission urbanisme et de l'aménagement foncier et à la commission environnement et bien vivre,

Le conseil municipal, DESIGNÉ un nouveau membre pour chacune des commissions indiquées ci-dessus, à l'unanimité

La commission urbanisme et de l'aménagement fonciers sera composée désormais comme suit :

A : Magali VITTOZ,
B : Pascal PILLEZ,
C : Catherine RADENNE,
D : Thierry VITTOZ,
E : Sébastien PLUCHOT.

La commission environnement et bien vivre sera composée désormais comme suit :

A : Karine MOINE,
B : Thierry VITTOZ,
C : Frédéric FLEURY,
D : Isabelle YEROMONAHOS-DJARIAN,
E : Christelle BRETZNER,
F : Alain LOPEZ.

MEME SEANCE

D2026_05_04

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Madame le Maire présente le tableau de demande de subvention des associations.

ASSOCIATIONS	2026
Maison de St Prim	110 € 00
UCOL (2001-2010)	110 € 00
Association des sclérosés	120 € 00
Centre Bérard	110 € 00
Espoir	110 € 00
Foot la Sanne	1 000 € 00
Tennis la Sanne	0 € 00
Chorale la sanne	120 € 00
Lu z'arpelaud	120 € 00
5A	120 € 00
Harmonie	760 € 00
Bleuets de France	50 € 00
ACCA	500 € 00
Amicale boules	610 € 00
Heure joyeuse 4 villages	110 € 00
Club la gaité	340 € 00
Amicale sapeurs-pompiers	450 € 00
Les Renards en fête	110 € 00
Un sommet pour la vie	110 € 00
Saint Vincent	110 € 00
Sou des écoles	800 € 00
Rugby école USCA	300 € 00
Anciens pompiers	120 € 00
Conseil Intercommunal des Jeunes CS4V	250 € 00
A la vie	100 € 00
Souvenir français	110 € 00
Terroir festif et sportif	110 € 00
Subvention exceptionnelle les renards en fêtes	600 € 00
Subvention exceptionnelle sou des écoles	1 000 € 00
Subvention exceptionnelle Alex sport	0 € 00
Subvention exceptionnelle à chaque sommet gravi dans la limite d'un sommet par an	300 € 00
SOUS TOTAL	8 760 € 00
BUGET	14 000 € 00
DISPONIBLE	5 240 € 00

Madame le Maire propose donc d'attribuer les subventions présentées dans le tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE cette proposition par 18 voix « pour » sur 18 présents.

DIT que la dépense sera imputée au compte 65748 du budget primitif 2026 du budget Communal.

CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Association et auprès de la Trésorerie du Roussillonnais (Isère).

MEME SEANCE

EBER

Des membres du conseil ont été nommés à diverses commissions. S'ils ne peuvent ou ne veulent s'y rendre, n'importe quel autre membre pourra y aller.

Commission Patrimoine, culture et rayonnement touristique territorial

- Karine Moine

Commission Développement et attractivité économique, formation, commerce de proximité et artisanat

- Frédéric Fleury

Commission Agriculture, forêt et circuits courts

- Nicolas Roche

Commission Aménagement du territoire et planification

- Sébastien Pluchot

Commission Mobilités, déplacements, voiries communautaires et aménagements des modes doux

- Christelle Bretzner

Commission Petite-enfance, enfance, jeunesse et réussite éducative

- Alice Gouerec

Commission Politique de la ville, prévention de la délinquance et santé

- Isabelle Yeromonahos-Djarian

Commission Environnement, transition écologique, habitats, déchets, économie circulaire et énergies durables

- Alain Lopez

Commission Cycle de l'eau, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations (GEMAPI) et projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

- Pascal Pillez et Thierry Vitoz

Commission Emploi, insertion professionnelle, économie sociale et solidaire

- Laurent Julien

Commission Finances et tarification

- Catherine Radenne

MEME SEANCE

AIRE DE JEUX

Pour donner suite à une inspection, il reste 3 jeux sur 5. Beaucoup d'anomalie et de défauts sur ces jeux vétustes. Il existe même des risques de coupures et de blessures. Décision est prise de fermer l'aire de jeux et de démonter les éléments en attendant la construction de nouvel ensemble. Un groupe de travail est constitué : Anne-Laure Caty, Manon Berle, Fabrice Seiller, Laurent Julien

MEME SEANCE

PLUi

Besoin de réajuster le périmètre dans lequel les commerces de moins de 400 m² sont autorisés. Besoin de réaliser une OAP sur une parcelle. Autres questions dont une réflexion est amenée. Environ 15 questions méritent réflexion.

MEME SEANCE

LISTE ELECTORAL

Il faut désigner des personnes qui feront partie de la commission liste électorale. Cette commission a pour rôle de contrôler les mouvements sur la liste électorale.

Désigné : Christelle Bretzner

MEME SEANCE

PATRIMOINE

Réunion le 28 mai 2026 à 18 h 00 pour envisager les journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2026. Il serait prévu une exposition de créateurs professionnels et amateurs, exposition photo à l'église sur le thème « mise en valeur du sacré au sein de notre paroisse » contact pris avec le club photo du CS4V.

Maison Moutin : envoi des photos au service architecte du patrimoine du département pour évoluer s'il y a un intérêt patrimonial.

MEME SEANCE

ECOLE ET PERISCOLAIRE

Inscriptions Ecole au 15/05 pour la rentrée prochaine : 21 élèves (pour 23 départs – CM2 – annoncés)

Dérogations : Deux familles habitantes de Ville sous Anjou et Roussillo qui inscrivent leurs enfants sur notre école, attestation d'hébergement (du lundi au vendredi) sur notre commune à l'appui.

Une famille habitante de la Mayenconne demande que leur enfant soit scolarisé sur Vernioz → accordé.

Classe verte 09/02026 : A la suite de l'échange de Magali avec notre conseiller départemental, Patrick Curtaud, ce dernier a indiqué s'engager au versement d'une subvention de 1 500 euros (peut-être 2 000 euros si possible).

Un dossier de demande a été adressé par son collaborateur. Le sou des écoles se charge de compléter et de renvoyer ce dossier avec les pièces justificatives au département.

Devis accepté pour repas au restaurant (Chez Fabien) des enfants inscrits au restaurant scolaire sur des semaine du mois de juin, soit une trentaine d'enfants par jour sur 4 jours. La commission école sera sollicitée pour accompagner les groupes en fonctions de nos disponibilités.

Coût du repas : 6 euros, soit 0.70 cts de plus qu'un repas classique au restaurant scolaire et un budget de + ou – 84 euros.

Adhésion au CS4V pour les familles utilisant les services du périscolaire

Lors du dernier CA du CS4V, il a été abordé et voté le fait d'augmenter l'adhésion des familles au CS4V (15 euros pour 1 enfants – 30 euros à partir de deux enfants) **ET de rendre obligatoire l'adhésion au CS4V pour les familles qui utiliseraient les services périscolaires de 4 communes.**

Arguments : les communes ont fait le choix de déléguer l'encadrement et la gestion d'animation des temps périscolaires au Centre Social intercommunal sous les prérogatives jeunesse et sport et dans le cadre d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire) qui oblige à plus de personnel d'encadrement, plus de sécurité et plus de qualité dans les apports pédagogique.

Les familles soutiennent se positionnement par l'adhésion annuelle à la structure.

Cette adhésion leur ouvre les portes à l'ensemble des activités proposées par le CS4V.

La convention qui nous lie dans le cadre cette délégation au CS4V sera revus prochainement, entraînant une délibération en conseil municipal.

Réflexion sur une homogénéisation des tarifs accueils périscolaires des 4 communes – rendez-vous prévu le 08/06 à 18 h 00 avec le président du SIVOS des communes de La Chapelle de Surieu et de St Romain de Surieu, la 1^{ère} adjointe de la commune de Ville sous Anjou et la 1^{ère} adjointe de la commune d'Assieu toutes les deux en charge des affaires scolaires.

Prochain Conseil d'Ecole le 23/06/2026 à 18 h 00 à l'école (Classe du directeur)

Réunion Accueil Nouvelles Familles sur services périscolaires

- 27/05/2026 à 17 h 30
- 15/06/2026 à 18 h 00

MEME SEANCE

URBANISME

Les dossiers seront vus au prochain conseil municipal.

MEME SEANCE

INFORMATION SUR LES ACTIONS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

RH

Dernière réunion de la commission, le 27/04/2026

Signature d'un avenant de 10 h pour un agent de restauration qui pendant 2 mois assurera l'entretien de l'école maternelle.

Prévision rentrée 26/27 : pas de recrutement à prévoir sauf aide aux espaces verts pendant l'été – effectif en place

Réunion Agent de prévention EBER se tiendra le 8 juin à assieu.

CCAS

Une réunion a eu lieu le 12 mai 2026. Lors de cette réunion, il a été approuvé le compte financier unique de 2025. Le CCAS a réfléchi à plusieurs actions à mener le soutien lors de décès ou de naissance (cartes, fleurs...), visites de convivialité en binômes avec enquêtes sur les conditions de vie et les besoins, repas intergénérationnel à la cantine. Un questionnement concernant le choix entre les repas et les colis. Une proposition de sorties avec l'aide d'un véhicule du CS4V.

COMMISSION COMMUNICATION

Mise à jour du site internet : les petites actualisations du site sont réalisées par la secrétaire de mairie (mise en ligne des PV du conseil municipal et du CCAS. Une refonte globale du site internet est à réfléchir pour 2027. Prévoir une cohérence entre le site et l'application intramuros afin que les informations soient à jours sur les deux canaux. Cette procédure est longue et couteuse.

Relais auprès Monsieur Marius Jouffrey correspondant du Dauphiné libéré : Chaque responsable de manifestation doit le contacter, si possible en avance, dès la préparation de cet évènement.

Revue de presse : certaines publications arrivent en mairie en destination du maire ou des adjoints, elles sont également consultables par les conseillers. Il serait utile d'abonner la mairie au Dauphiné libéré et de faire passer en interne les intéressants pour la vie de la commune. (Uniquement au conseil municipal)

COMMISSION BATIMENT

Sécurisation Local WC au stade : beaucoup de dégradations sur le bâtiment WC au stade Georges PIATON engendre des problèmes de sécurités pour les habitants et surtout pour les enfants (carreaux cassés à coup de pierre, ainsi que les lavabos et le WC), des WC rendus inutilisables lors des manifestations et au quotidien, des réparations coûteuses ayant un impact sur le budget.

Proposition de la commission :

- Remise en état des WC
- Installation de lumières intérieur et extérieur (solaire)
- Suppression des pavés de verre et fermer les ouvertures avec des moellons
- Mettre une porte en fer sur le local pissotière
- Fermer les locaux WC à clés.

L'objectif est d'avoir des locaux propres, fonctionnels, garantir la sécurité et diminué les couts d'entretien et de remise en état.

Les clés seront remises aux responsables à chaque manifestation au stade

⇒ Prévoir une communication sur Intramuros et le site internet pour explique la fermeture des WC.

COMMISSION BIEN VIVRE

A déjà fait :

- Récupération des fleurs du 8 mai qui ont été planté devant la salle des fêtes
- Des travaux pour bloquer les graviers du parking
- Décorer les parterres des arbres et fleurs
- Reprises d'une partie des massifs
- Nettoyages du cimetière (réflexion sur la faite d'enlever le goudron ou le refaire)

A faire :

- Nettoyage et plantation sur les cotés de l'escalier de l'église

Terrain de boules :

- Mettre une caméra de chasseur pour quelques temps ? (Acheter ou abonnement)
- Travaux sur dégradations

Proposition d'un nouveau règlement d'utilisation des salles pour les Associations.

Nombre limité à deux week-ends de location de la salle des fêtes. A partir du 3^{ème} week-end 100 euros de location.

Salle de conseil sera utilisé uniquement pour les mariages

Prêt des salles pour le fonctionnement :

Priorité à l'association qui a besoin d'une salle 1 fois / semaine

Salles prêtées gratuitement (salle des fêtes, salle polyvalente et la cure)

La cure est attribuée à l'ASL, au sou des écoles et aux anciens pompiers.

Le stade est attribué aux boules et à l'ACCA

Le stade la première utilisation est gratuite puis 50 euros.

Convenir d'un horaire avec l'association le vendredi ou la veille de la manifestation

Salle des fêtes : plat chaud

Stade : matinée cuisson et plat chaud

Salle polyvalente : uniquement buffet froid, liaison chaude.

A4 : noir et blanc 0.10 euros

couleur 0.30 euros

A3 : noir et blanc 0.30 euros

couleur 1.00 euros

Subvention de fonctionnement de base à toutes les associations : 110 euros

Subvention exceptionnelle entre 120 euros et 1 000 euros, le demande doit être motivée avec montant et explications.

Subvention exceptionnelle de + 1 000 euros, la demande motivée avec montant, explications et CERFA 12156*06.

Pour toutes ces demandes obligation d'envoyer : bilan comptable (compte courant et placements), bilan moral.

Attestation d'assurance à faire parvenir au plus tard deux après la date d'échéance sinon plus de prêt jusqu'à nouvelle attestation.

Vous serez tenu au courant des frais : Eau, Electricité, Chauffage, Ménage sur une année.

Le règlement et la convention seront mis en place ainsi que la signature pour septembre 2026.

12